

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZORE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale, **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** VINGDIOLET Marie-Christine **En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28**

33- Affaires Générales – Convention territoriale globale : signature de l'avenant avec la CAF de la Nièvre – Rapporteur : Justine GUYOT

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions. À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Sud Nivernais, la CTG couvre notamment les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et au numérique, logement... Elle a pour cosignataires la CCSN, la CAF, mais aussi plusieurs communes pour leurs domaines de compétences respectifs : Decize, La Machine, Imphy, Saint-Ouen-sur-Loire, Lucenay-lès-Aix, La Fermeté et Saint-Léger-des-Vignes.

La Convention Territoriale Globale du Sud Nivernais a été signée le 1^{er} décembre 2022 pour la période 2022-2026.

Le présent avenant a pour objet d'enrichir la Convention Territoriale Globale d'un diagnostic de territoire finalisé, des axes de travail et du plan d'actions ainsi que de leur évaluation pour la période 2022-2026. Tous ces éléments sont joints à la délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** l'avenant à la Convention Territoriale Globale élaboré en lien avec les partenaires du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre,
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou la 1^{ère} Vice-Présidente à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 8 avril 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 10/04/2025
Et de la publication le 10/04/2025

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente

La Présidente,
R. ROY
Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère}
Vice-Présidente